

D 2024-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARSAC

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 18

Date de convocation : le 04 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Barsac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barsac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Virginie CAILLIEZ, M. Mathias LOUIS, M. Cédric PRAT, M. Mohameth TRAORE, M. Alban MAUCOUVERT, M. André DUBOURDIEU, M. Damien AUDEMA, M. Patrick GRASZK, Mme Isabelle ROY, Mme Pascale NION, M. Michel GARAT.

POUVOIRS : M. Philippe BLOCK donne son pouvoir à Alban MAUCOUVERT, Mme Katell BEDOURET-EYHARTZ donne son pouvoir à André DUBOURDIEU, M. Xavier MUSSOTTE donne son pouvoir Mathias LOUIS, M. Cyril CAILLIEZ donne son pouvoir à Mme Virginie CAILLIEZ, M. Benoît TRABUT-CUSSAC donne pouvoir à M. Patrick GRASZK, Mme Sandra CHADOURNE donne pouvoir à Mme Pascale NION.

ABSENTS : Mme Corine BONNESOEUR.

Secrétaire de séance : Mme Virginie CAILLIEZ.

D 49 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES DOUCES

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour le marché de travaux relatif à l'aménagement des voies douces de la commune.

La CAO s'est réunie le 3 juin 2024 pour analyser les offres et proposer de retenir une entreprise.

Quatre offres ont été remises, et ont été déclarées conformes au cahier des charges.

Classement final après négociation :

Aménagement des voies douces - Commune de BARSAC						
TERRASSEMENTS - PISTE CYCLABLE - VOIRIE - ASSAINISSEMENT						
APRES NEGOCIATION						
ENTREPRISE	Prix € HT	Ecart estimation M.O	NOTE PRIX 45 points	NOTE TECHNIQUE 45 points	NOTE DELAIS points 10	CLASSEMENT
EIFFAGE						
TOTAL HT	567 930,70 €	-14,63%	41,37	38,75	9,08	1
ENTREPRISE	Prix € HT	Ecart estimation M.O	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE DELAIS	CLASSEMENT
CMR						
TOTAL HT	623 706,44 €	-6,24%	38,80	28,75	4,73	3
ENTREPRISE	Prix € HT	Ecart estimation M.O	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE DELAIS	CLASSEMENT
EUROVIA						
TOTAL HT	489 000,00 €	-26,49%	45,00	31,25	6,00	2
ENTREPRISE	Prix € HT	Ecart estimation M.O	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE DELAIS	CLASSEMENT
VRD AQUITAIN						
TOTAL HT	744 423,00 €	11,90%	33,25	15,00	5,62	4

La CAO propose de retenir à l'unanimité l'offre la mieux classée, soit celle d'EIFFAGE.

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions de la CAO et d'attribuer le marché à l'entreprise énoncée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de :

- valider la proposition de la CAO en retenant l'entreprise EIFFAGE et autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

➤ **POUR : 13 - CONTRE : 3 - ABSTENTION : 2**

La délibération est adoptée à la majorité par le Conseil municipal.

Fait et délibéré le 10 juin 2024 ci-dessus.

Dominique CAVAILLOLS
Maire de Barsac



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 14 mai 2024 au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr